



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

EREVAN | 11 et 12 octobre 2018



AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

présenté à l'occasion du

XVII^e Sommet de la Francophonie

Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité :
source de paix et de prospérité
pour l'espace francophone



EREVAN - 11 et 12 octobre 2018

Sommaire

Préambule	7
Introduction	9
Première Partie Vivre ensemble en Francophonie	11
A. La solidarité au fondement de la Francophonie	
1. Empathie, responsabilité et interdépendance	11
2. Renforcer la cohésion sociale grâce aux échanges	12
3. Les crises migratoires : une responsabilité partagée.....	14
B. Une communauté de valeurs	
1. Prévenir le radicalisme et l'extrémisme en prônant la tolérance	15
2. Le respect des droits humains	16
3. Une égalité réelle entre femmes et hommes.....	17
C. Le respect de la diversité	
1. Protéger et promouvoir la diversité des expression culturelles.....	18
2. Favoriser la création et le dialogue interculturel.....	19
Deuxième Partie Vers un espace de paix et de prospérité.....	20
A. La démocratie comme source de paix	
1. Le respect des principes démocratiques	20
2. Promouvoir la bonne gouvernance.....	21
3. Développer la participation citoyenne.....	22
B. Le développement comme source de prospérité	
1. Le développement économique	23
2. Le développement durable et la préservation de l'environnement	24
3. Une stratégie de la Francophonie numérique.....	25
Conclusion	27

PRÉAMBULE

En tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie, statut qui lui est reconnu depuis 1997 par la Charte de la Francophonie, l'APF remet aux Chefs d'État et de gouvernement, à chaque Sommet, un Avis et des recommandations politiques. Le présent Avis n'est pas un document descriptif et exhaustif sur les actions entreprises par la Francophonie parlementaire concernant le Vivre ensemble. Il ambitionne davantage d'être l'expression d'un message politique des parlementaires francophones, proposant sur la thématique retenue des recommandations précises et concrètes pour la Francophonie institutionnelle.

Cet avis se structure en deux parties : la première rappelle et cerne les enjeux du Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité ; la seconde propose des outils pour faire du Vivre ensemble une véritable source de paix et de prospérité pour l'espace francophone.

Introduction

« *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* » tel est le thème retenu pour le XVII^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie prévu à Erevan (Arménie), les 11 et 12 octobre 2018.

Fidèle à la tradition de notre institution, le présent Avis est directement issu des contributions des sections sur ce thème.

La notion de Vivre ensemble est le ciment sur lequel repose notre vie en collectivité. A l'échelle locale, nationale et internationale, les individus doivent échanger et partager des valeurs communes pour bâtir des projets collectifs et assurer la paix et la prospérité pour tous.

Force est de constater néanmoins que la notion de Vivre ensemble est sans cesse malmenée par le repli sur soi, la crise migratoire, le radicalisme et l'extrémisme, la corruption et le désintérêt des populations pour les affaires publiques.

Face à ce constat, le Vivre ensemble apparaît comme un défi pour les peuples et les États, qui doivent mutualiser leurs efforts, afin d'assurer à tous une existence paisible et prospère, bâtie sur des valeurs de tolérance, d'ouverture, de partage et de solidarité.

Étymologiquement, le mot solidarité, du latin *solidus*, relève de ce qui est entier et durable. Le Vivre ensemble fait donc appel à un monde plus solidaire et plus juste. L'écrivaine ivoirienne, Tanella Boni, l'illustre parfaitement lorsqu'elle nous invite « à penser le vivre-ensemble en ayant en vue la justice sociale ainsi que la protection et l'épanouissement des individus dans des sociétés en mutation ». Ce dialogue, pour construire une solidarité forte et durable entre les peuples, se doit d'être inclusif et représentatif de nos sociétés. Chacun doit pouvoir trouver sa place. L'humanisme de la Renaissance place également l'humain au centre de la pensée et de l'action. L'épanouissement de la personne humaine et le respect de sa dignité vont au fil du temps devenir le fer de lance des avancées politiques et guides l'action de ceux qui ont construits les démocraties contemporaines. Enfin, la diversité et le dialogue des cultures, à l'origine de la fondation de la Francophonie, permettent de penser le Vivre-ensemble au-delà du concept de nation dans une perspective internationale.

Les parlementaires francophones, représentants des peuples, jouent un rôle capital dans la promotion du Vivre ensemble en apportant des solutions concrètes pour améliorer au quotidien le bien-être des populations. La solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité sont des outils précieux pour construire un espace paisible et prospère pour l'ensemble des citoyens.

Première partie

Vivre ensemble en Francophonie

A. La solidarité au fondement de la Francophonie

1. Empathie, responsabilité et interdépendance

La notion de solidarité émerge au cours du 19^e siècle suite à la Révolution française et dans le contexte de la révolution industrielle. Cette notion permet de mieux définir les liens sociaux devant être repensés après la fin de la monarchie et de réagir à la division de classes renforcée par la révolution industrielle. Elle se conçoit comme un engagement par lequel les personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous.

La notion de solidarité a évolué depuis ce temps. En plus de l'obligation mutuelle envers tous les membres d'une société, cette notion intègre maintenant les valeurs d'égalité, d'intégration et de justice sociale. Dans le contexte actuel de mondialisation et d'interdépendance, la solidarité doit aussi étendre l'obligation mutuelle à la communauté internationale ainsi qu'aux générations futures.

L'entraide, le partage et la coopération sont des valeurs fondamentales dans la construction de l'espace francophone. En s'associant au sein d'un même espace avec une langue en partage, les parlements francophones ont lié leur histoire dans une communauté.

Le parlement est d'ailleurs un excellent exemple de ce vivre-ensemble dans la solidarité. Au sein d'une même instance, des parlementaires de tendance politique et d'origine géographique différentes sont solidaires pour œuvrer ensemble à l'amélioration du bien-être des populations qui les ont élus.

La solidarité passe également par la coopération, l'une des missions fondamentales de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. L'engagement solidaire des parlements s'exprime notamment par l'échange et le partage d'expertise entre sections. Les actions de solidarité se traduisent aussi dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie sociale et du développement durable.

On peut donc définir la solidarité comme une notion se référant au sentiment d'empathie, de responsabilité et d'interdépendance au sein d'une société dans laquelle les sont moralement obligés les uns par rapport aux autres, ainsi qu'envers les générations futures.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

DEMANDE aux Chefs d'État et de gouvernement de favoriser les initiatives solidaires au sein de l'espace francophone ;

INVITE les États et gouvernements francophones à continuer de soutenir la coopération interparlementaire au fondement des missions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2. Renforcer la cohésion sociale grâce aux échanges

La cohésion sociale est fondamentale pour favoriser le vivre-ensemble dans l'espace francophone. C'est en échangeant que la cohésion sociale se renforce. Cet échange peut passer par l'éducation et la culture mais aussi par le développement de la participation citoyenne.

Les parlementaires francophones ont, depuis la création de l'APF, mis l'éducation au centre de leurs préoccupations. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) œuvre à développer une éducation inclusive dans l'espace francophone et à favoriser les initiatives culturelles mettant en avant la cohésion sociale.

De plus, l'APF organise depuis 2001 un Parlement francophone des jeunes (PFJ) tous les deux ans, suite à la décision des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de créer ce programme de coopération en septembre 1999 au Sommet de Moncton. Le Parlement francophone des jeunes a comme objectif principal de promouvoir la démocratie représentative et faire connaître le travail législatif tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie à travers des simulations parlementaires des plus réalistes. Il vise par ailleurs à développer la formation civique et la solidarité francophone des jeunes et à susciter la création ou le renforcement de Parlements nationaux de jeunes dans les parlements membres de l'APF.

Les parlementaires souhaitent aussi mettre l'accent sur l'économie sociale et solidaire, réunissant la notion d'échange économique et celles de solidarité et d'utilité sociale. Le mode de gestion des entreprises sociales et solidaires, à la fois démocratique et participatif, permet une appropriation des projets par les salariés et l'ensemble de la population, renforçant de ce fait la cohésion sociale.

Enfin, la participation active à la vie politique, économique et communautaire peut favoriser un sentiment d'appartenance et d'attachement à la société, et ainsi contribuer à la cohésion de cette même société. Afin de participer, les citoyens doivent avoir la capacité et le désir de le faire. Il faut donc encourager la participation à la vie communautaire de la part de tous les citoyens en faisant par exemple la promotion du bénévolat et de l'engagement politique auprès de toutes les communautés culturelles permettant d'accroître la participation citoyenne.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

DEMANDE aux Chefs d'État et de gouvernement de continuer à soutenir les initiatives renforçant la participation des jeunes à la vie politique tels que le Parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux des jeunes ;

INVITE les États et gouvernements francophones à favoriser une économie sociale et solidaire renforçant la cohésion sociale ;

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de renforcer l'éducation inclusive et de soutenir les initiatives culturelles dans l'espace francophone.

3. Les crises migratoires : une responsabilité partagée

Les crises migratoires constituent des défis qui touchent aujourd'hui l'ensemble des populations francophones. Faire face à l'amplification de ces nouveaux défis passe nécessairement par l'adoption de positions communes et concertées entre pays de départ et pays d'arrivée.

La XXVI^e Assemblée régionale Afrique, réunie à Praia en mai 2018, a adopté une déclaration sur les crises migratoires. Cette dernière rappelle que les migrations contribuent depuis toujours à la richesse de l'humanité et constituent un élément fondamental du développement humain au niveau national comme international.

Les parlementaires de la Région Afrique se sont ainsi engagés à tout mettre en œuvre, avec le soutien des organisations internationales et des Etats, pour faire reculer la pauvreté en développant l'économie et l'entrepreneuriat et en impulsant la mise en œuvre d'infrastructures nécessaires à un développement inclusif en direction des populations les plus défavorisées et en priorité vers les jeunes et les femmes.

Les parlementaires francophones sont convaincus que la crise migratoire peut se résoudre en accentuant la scolarisation, la création d'emploi et la lutte contre la corruption dans les pays de départ.

Il est également nécessaire de combattre la traite humaine. Pour cela, les parlementaires proposent d'outiller les autorités d'un cadre juridique facilitant la lutte contre les filières criminelles d'immigration illégale et renforçant le contrôle aux frontières.

Les valeurs de la Francophonie étant fondées sur la solidarité, l'accueil et l'hospitalité, les parlementaires recommandent également de mettre en place des mesures concrètes pour favoriser l'accueil des migrants dans les pays d'arrivée.

Recommandations

Ainsi, L'APF :

DEMANDE aux Chefs d'État et de gouvernement de favoriser des approches concertées entre pays d'accueil et pays de départ des migrants ;

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de soutenir la mise en place d'un cadre juridique facilitant la lutte contre les filières criminelles d'immigration illégale ;

EXIGE que soient mises en avant les valeurs de solidarité et d'hospitalité dans la crise migratoire, valeurs qui fondent depuis sa création notre espace francophone ;

EXIGE des États et gouvernements francophones le respect des droits fondamentaux des migrants arrivant sur leur sol ainsi que des textes internationaux en vigueur.

B. Une communauté de valeurs

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que les parlementaires doivent se montrer exemplaires en étant des modèles de respect et d'ouverture à l'autre. En tant que maison du peuple, le parlement se doit également de donner l'exemple en matière de Vivre ensemble. Pour ce faire, l'institution parlementaire doit adopter des règles administratives claires qui favorisent un climat de travail sain et harmonieux. Cela peut passer par l'adoption de politiques contre le harcèlement, de chartes pour le Vivre ensemble ou de tout autre outil pertinent pour l'atteinte de cet objectif, ou encore par la mise en place de campagnes de sensibilisation et de prévention. Les parlements doivent aussi être représentatifs de la société, ouvrir un dialogue interculturel, concilier les intérêts des différents individus formant la société et constituer des forums d'échanges.

1. Prévenir le radicalisme et l'extrémisme en prônant la tolérance

L'APF, et notamment sa commission politique, travaille depuis de nombreuses années sur la lutte contre le terrorisme international et la prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent. Pour lutter contre ces fléaux qui empoisonnent l'esprit d'une partie de la jeunesse francophone, distillent le doute et la peur en opposant les êtres humains sur des principes fallacieux, il est capital d'éduquer les populations dès le plus jeune âge.

Comme le souligne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accès pour tous, y compris les groupes les plus vulnérables de nos sociétés, à une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement permet d'acquérir des connaissances et les compétences nécessaires qui permettent d'accéder à de meilleurs emplois, et ainsi de bénéficier de la croissance économique.

Assurer l'accès à l'éducation à tous les enfants et les jeunes implique également, entre autres défis, de les protéger contre les différentes formes de violence y compris la radicalisation et l'intolérance. En effet, il convient désormais non pas seulement d'éduquer et de former les enfants et les jeunes, mais aussi de les éduquer aux valeurs positives partagées par l'ensemble de la communauté francophone.

Il est essentiel que la formation et l'éducation contribuent à donner une compréhension active des droits humains et notamment des liens qui existent entre les droits humains, la démocratie, la liberté, la justice, la paix et la sécurité.

Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire d'insister sur les valeurs de tolérance, de dignité humaine, de diversité culturelle et de démocratie qui sont le fondement même de la Francophonie. C'est pourquoi l'APF a soutenu et continue de soutenir avec enthousiasme la campagne « Libres ensemble » lancée en mars 2016 par la Secrétaire générale de la Francophonie.

En encourageant les jeunes à renouveler leur attachement à la tolérance et au vivre ensemble, cette campagne permet de ramener à l'extrême marginalité qui est la leur les discours intolérants, et de rappeler que l'une des valeurs cardinales de la Francophonie est la tolérance et la diversité vécue comme une richesse et non pas comme une opposition.

Recommandations

Ainsi, L'APF :

SOUTIENT pleinement la campagne de la Secrétaire générale de la Francophonie, « Libres ensemble », et s'engage à en faire la promotion auprès de ses sections membres ;

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de mettre l'accent sur l'éducation à la tolérance et le respect de chacun et de tous dans l'ensemble de l'espace francophone.

2. Le respect des droits humains

Vivre ensemble implique que tous les individus puissent jouir des mêmes droits et libertés et qu'ils puissent bénéficier d'une protection à cet effet. Ainsi, afin de promouvoir le Vivre ensemble, les parlementaires francophones ont un rôle capital à jouer au niveau de la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales : ils peuvent proposer et appuyer des projets de loi visant la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales ; ils peuvent également s'assurer que les lois en vigueur et les projets de loi devant le Parlement sont compatibles avec les droits de la personne et les libertés fondamentales protégés par les traités internationaux ainsi que par la constitution de leur État ; ils peuvent aussi jouer un rôle dans la mobilisation de l'opinion publique, en informant leurs électeurs de leurs droits et des enjeux entourant la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales.

Les parlementaires francophones doivent s'assurer que les parlements de chaque section de l'APF aient ratifié les conventions sur les droits humains et que des lois nationales soient adoptées pour mettre en œuvre les droits reconnus dans les conventions internationales.

Pour favoriser cette promotion des droits humains, la Commission politique de l'APF effectue un suivi de la ratification des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, comme par exemple le Traité de Rome sur la création d'une Cour pénale internationale. L'APF vise à sensibiliser les parlementaires aux engagements internationaux contractés et les informe sur le suivi exigé par ces traités. La Commission des affaires parlementaires œuvre également au respect des droits et libertés des populations francophones en travaillant par exemple sur la protection internationale des réfugiés ou sur la démocratie directe et la participation active des citoyens à l'action publique. L'APF œuvre également pour le respect de la liberté de la presse et tout particulièrement de la presse parlementaire. En effet, l'Assemblée considère qu'une presse libre et pluraliste est une condition essentielle à la démocratie et à l'Etat de droit.

Les parlementaires doivent enfin œuvrer à combattre toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction. Pour ce faire, les parlementaires peuvent par exemple promouvoir le Vivre ensemble en entendant la voix des minorités et des groupes sous-représentés dans leur Parlement.

Recommandations

C'est pourquoi L'APF :

S'ENGAGE à promouvoir les droits humains et à veiller au respect des engagements internationaux en la matière ;

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de tout mettre en œuvre pour combattre les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction.

3. Une égalité réelle entre femmes et hommes

L'APF et son Réseau des femmes parlementaires, créé en 2002, œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout, à contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant.

Les parlementaires de l'APF s'accordent pour affirmer que la parité est une condition nécessaire mais non suffisante à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les milieux, politique comme professionnel. Il s'agit d'encourager l'évolution des mentalités et de donner les moyens aux femmes de concilier vie de famille, carrière professionnelle et engagement politique.

La Francophonie s'est engagée depuis de nombreuses années pour faire de l'égalité entre femmes et hommes une réalité. Dans ce cadre, l'APF a participé à l'élaboration de la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles de l'Organisation internationale de la Francophonie et soutient son adoption et sa mise en place dès le Sommet d'Erevan.

Recommandations

C'est pourquoi L'APF :

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de promouvoir l'égalité réelle entre femmes et hommes par tous les moyens nécessaires, d'abord par une scolarisation obligatoire des filles ensuite par un meilleur accès au marché du travail ;

SOUTIENT pleinement la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.

C. Le respect de la diversité

1. Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles

La diversité culturelle est l'un des objectifs fondateurs de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, au cœur même de son identité et de son action depuis les origines. Fondée sur le dialogue des cultures et le respect du plurilinguisme, l'APF a mis en place une action diplomatique sans précédent pour favoriser l'adoption d'une Convention protégeant cette diversité puis sa ratification et enfin sa mise en application.

La Déclaration de Québec, suite à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEK), organisé en février 2011 à Québec, a généré une série d'engagements concrets. Les membres de l'APF se sont ainsi engagés à adopter des textes législatifs favorisant la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à effectuer un suivi des négociations commerciales touchant au domaine de la culture. Ils ont également chargé la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF d'élaborer, sur la base de ces engagements, un plan d'action visant à promouvoir cette Convention dans l'espace francophone et d'en favoriser l'application concrète. Les membres de l'APF ont également demandé aux Chefs d'État et de gouvernement de faire peser tout le poids de la Convention dans le cadre des négociations commerciales afin de faire valoir leurs droits de se doter ou de maintenir des politiques et des mesures de soutien en faveur des expressions culturelles. L'application concrète de cette Déclaration s'est notamment traduite par des séminaires de formation destinés aux parlementaires francophones leur permettant de développer des stratégies et de mettre en œuvre des politiques publiques favorisant le développement des industries culturelles.

Recommandations

C'est pourquoi L'APF :

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de poursuivre la mise en application de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles entrée en vigueur en 2007 ;

DEMANDE de soutenir toute initiative visant à promouvoir cette diversité notamment dans les industries culturelles.

2. Favoriser la création et le dialogue interculturel

Pour promouvoir concrètement la diversité culturelle au fondement de notre espace francophone, l'APF s'associe à l'Organisation internationale de la Francophonie en remettant un Prix à chaque édition des Jeux de la Francophonie. L'APF possède aussi son propre Prix, le Prix Senghor-Césaire, octroyé tous les deux ans, à une personne physique ou morale s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle.

Recommandations

Ainsi, L'APF:

PROPOSE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de susciter les conditions nécessaires pour favoriser la création et le dialogue interculturel au sein de l'espace francophone.

Deuxième partie

Vers un espace de paix et de prospérité

A. La démocratie comme source de paix

1. Le respect des principes démocratiques

Depuis sa création l'APF est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

L'APF s'est dotée de nouveaux *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF. Trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont ainsi été mis en place : la suspension, qui s'applique en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire lorsque l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'APF, est dissout ou privé de ses pouvoirs ; la mise sous observation, appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » ; et enfin l'alerte, utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin notamment d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer, si nécessaire, à la section concernée des mesures d'accompagnement.

Recommandations

C'est pourquoi L'APF :

S'ENGAGE à poursuivre son action de vigie de la démocratie au sein de l'espace francophone ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'accompagner et de soutenir les États pour permettre la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

2. Promouvoir la bonne gouvernance

La nécessité d'une bonne gouvernance, comme garante de l'égalité des droits et des chances, trouve différentes expressions dans notre espace francophone.

Tout d'abord, l'existence et la fiabilité des fichiers d'état civil conditionnent non seulement l'effectivité du droit de vote mais confèrent surtout aux citoyens l'accès à leurs droits fondamentaux : droit d'aller et venir, de travailler, de s'instruire, etc. La bonne gouvernance nécessite une systématisation et une facilitation des déclarations de naissances afin que tous les enfants accèdent à la première ressource nécessaire à leur vie dans toute société : l'identité. L'APF, sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires, a d'ailleurs adopté une résolution en 2015 sur les enfants sans identité. Cette dernière recommande aux États et gouvernements membres de la Francophonie de garantir l'établissement d'un état civil public ouvert à tous sans discrimination. La question de la réglementation et de la législation est au centre de ce problème : les parlementaires ont un rôle capital à jouer pour faire en sorte que chaque enfant soit inscrit à l'état civil et pour rendre cette inscription obligatoire, gratuite et durable. La constitution de fichiers d'état civil permettra également d'améliorer les résultats obtenus dans la conduite des processus électoraux dans l'espace francophone, conformément aux engagements pris par les États et gouvernements francophones qui font des élections un élément essentiel pour la consolidation de la démocratie.

De plus, la lutte contre les crimes économiques et financiers renforce la confiance accordée aux institutions, et la participation des citoyens à une croissance économique inclusive. Ainsi, les États de l'espace francophone devraient intensifier leurs actions pour éradiquer la corruption, établir des procédures de passation des marchés publics claires et lisibles, et adopter des cadres politiques et réglementaires fondés sur la primauté du droit, le renforcement de l'administration fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale.

Recommandations

C'est pourquoi L'APF :

EXIGE des chefs d'Etat et de gouvernement l'établissement de registres d'état civil fiables, gratuits et publics ;

EXIGE l'adoption et le respect de cadres politiques et réglementaires fondés sur la primauté du droit, le renforcement de l'administration fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption.

3. Développer la participation citoyenne

Outre l'éducation à la citoyenneté, déjà abordée, il convient de faire vivre les principes démocratiques et de développer la participation citoyenne pour que chacun puisse s'approprier ces principes. Il existe plusieurs moyens d'impliquer les citoyens dans la vie démocratique de leurs pays.

Les parlementaires francophones recommandent de développer les consultations populaires, où l'électorat est appelé, à titre consultatif, à se prononcer et à émettre un avis en amont d'un processus décisionnel, à la demande du pouvoir législatif ou exécutif. Ce mécanisme démocratique permet ainsi de prendre le pouls des besoins et des préoccupations des citoyens en plus de favoriser leur participation.

Il est également possible de mobiliser les électeurs en les consultant par référendum. Investir les électeurs d'un mandat populaire par voie de référendum leur permet d'exprimer une volonté sur un sujet donné, par exemple sur des questions constitutionnelles, et d'exercer un pouvoir moral sur l'action gouvernementale lors de modifications constitutionnelles. Dans certains contextes, cela peut également donner force de loi aux décisions de leurs représentants. Les référendums favorisent une participation active et juste de tous les électeurs à la vie politique.

Enfin, les autorités peuvent organiser des conférences ou des assises nationales permettant de consulter la population et les différents acteurs de la vie politique.

Recommandations

Ainsi L'APF :

INVITE les chefs d'Etat et de gouvernement à recourir à des processus favorisant la participation et l'implication des citoyens comme les consultations populaires, les référendums ou les assises nationales.

B. Le développement comme source de prospérité

1. Le développement économique

« La Francophonie est dans son rôle lorsqu'elle se préoccupe d'économie » affirmait le Président Abdou Diouf, ancien Secrétaire général de la Francophonie. Le développement économique est un enjeu capital pour l'espace francophone qui a un message à porter en matière d'organisation de la mondialisation. La Francophonie doit pour ce faire s'emparer des enjeux de formation et d'influence afin de rendre plus visible et plus offensive la Francophonie économique.

Pour faire vivre cette Francophonie économique, l'APF travaille, notamment grâce à sa Commission de la coopération et du développement, sur les enjeux de l'intelligence économique, de l'économie informelle, sur les politiques monétaires et sur le commerce international.

Les parlementaires francophones participent également aux Conférences parlementaires de l'Organisation mondiale du Commerce. La Francophonie défend ainsi par leur voix un commerce plus équitable dans le respect des contraintes des pays en développement et des pays moins avancés dans le domaine agricole. La Commission de la coopération et du développement effectue également le suivi des négociations commerciales internationales dans le cadre de l'OMC. Les parlementaires francophones s'engagent ainsi à exercer vigoureusement et étroitement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale dans ce domaine.

L'APF met aussi en place des séminaires de sensibilisation des parlementaires francophones pour que ces derniers puissent partager leurs expériences concrètes en matière de négociations commerciales et comprennent les enjeux des traités commerciaux qu'ils auront à adopter.

Les parlementaires travaillent au quotidien pour faire de l'espace francophone une opportunité d'affaires et d'échanges accrus, par le biais notamment de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Recommandations

C'est pourquoi l'APF :

DEMANDE aux Chefs d'Etat et de gouvernement de favoriser des ententes bilatérales et multilatérales de libre-échange en Francophonie.

2. Le développement durable et la préservation de l'environnement

Le développement durable et la préservation de l'environnement constituent un projet rassembleur pouvant renforcer le Vivre ensemble dans l'espace francophone. Le développement durable a pour objectif de concilier le progrès économique et social dans le respect de l'environnement, de manière à assurer l'équité sociale, l'épanouissement des individus et la transmission intergénérationnelle. L'application de ce principe doit être pensée et débattue à l'échelle internationale et les politiques en découlant doivent être mise en action à l'échelle locale. Ainsi, cet objectif commun qui mobilise des moyens d'agir diversifiés et adaptés ne pourra que renforcer le Vivre ensemble.

L'adoption par la communauté internationale, en septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui inclut 17 objectifs de développement durable (ODD) fournit un cadre efficace pour œuvrer notamment à une croissance économique partagée.

Le Programme 2030 vise en particulier à favoriser une croissance économique soutenue et durable pour tous, à lutter contre les inégalités, à protéger l'environnement, à lutter contre les changements climatiques et à renforcer la résilience aux chocs et aux catastrophes.

Les parlementaires francophones se sont emparés de ces enjeux capitaux pour la planète et ont fait de nombreuses propositions concrètes, notamment sur les sources d'énergie, sur l'économie verte et bleue, sur les migrations climatiques ou encore sur l'agriculture durable, pour faire du développement une réalité.

Recommandations

Ainsi L'APF :

DEMANDE aux Chefs d'État et de gouvernement d'assurer une meilleure gestion des ressources de l'espace francophone par des choix judicieux des projets de développement ;

RECOMMANDE l'augmentation des investissements destinés au développement des énergies renouvelables et autres technologies alternatives ainsi qu'une recherche ciblée dans ces domaines ;

SOUHAITE que la Francophonie s'approprie pleinement les 17 objectifs de développement durable en les mettant concrètement en application.

3. Une stratégie de la Francophonie numérique

L'APF a adopté, en juillet 2017 à Luxembourg, sous l'impulsion de son nouveau Président, Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec, un plan de la présidence pour les années 2017 - 2019 intitulé : « Stratégie de la Francophonie numérique : le rôle des parlementaires. »

Les nombreux outils numériques ont bouleversé l'espace dans lequel nous vivons, créant même ce que plusieurs experts ont appelé une 4e révolution : celle du numérique. Celle-ci amène de nombreux défis auxquels doivent faire face les législateurs de l'espace francophone, dont la cybersécurité, la protection des libertés individuelles, la réduction de la fracture numérique, la place du français sur la Toile ainsi que l'offre numérique éducative et culturelle.

Pour l'APF, s'emparer de la thématique du numérique est un appel à réévaluer l'environnement de la Francophonie parlementaire face à l'émergence de la nouvelle dimension numérique. Ce plan permet également d'offrir une occasion aux élus de se saisir pleinement des outils numériques et de les utiliser afin de mieux servir leur collectivité. Ce plan fait enfin directement écho à la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée en 2012, qui appelle à une synergie entre les acteurs de la Francophonie.

Parmi les multiples propositions des parlementaires pour favoriser l'appropriation de l'outil numérique par les populations francophones, on peut citer les nécessaires investissements pour la mise en place d'infrastructures facilitant l'accès à Internet dans les régions plus éloignées et pour assurer des prix abordables pour tous, l'adoption de législations et de mesures permettant de créer un environnement favorable à l'utilisation des nouvelles technologies et à la création d'emplois dédiés ainsi que la multiplication des mesures favorisant l'intégration des femmes et des jeunes dans l'univers numérique. L'accent devra également être mis sur la littéracie numérique, qui est l'ensemble des connaissances, des compétences et des comportements qui permet aux personnes de comprendre et d'utiliser des systèmes, outils et applications numériques, et de traiter l'information numérique.

Recommandations

C'est pourquoi l'APF :

DEMANDE aux Chefs d'État et de gouvernement de continuer à promouvoir une stratégie de la Francophonie numérique créatrice de valeurs et d'emplois pour notre espace ;

DEMANDE aux Chefs d'État et de gouvernement d'investir massivement dans des infrastructures permettant un accès à Internet de qualité pour tous ainsi que dans la formation pour que l'ensemble de la population francophone s'approprie ces nouveaux outils.

Conclusion

L'Avis de l'APF présente l'essentiel des recommandations émises par les parlementaires francophones et plusieurs sections sur le thème du XVII^e Sommet de la Francophonie qui se tiendra dans la capitale arménienne: « *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ».

L'objectif de l'APF est de rendre compte de l'ampleur du travail parlementaire sur ce défi, sans cesse renouvelé, du Vivre ensemble dans l'espace francophone et de faire des propositions concrètes pour assurer à l'ensemble des populations une existence paisible et prospère. Il nous paraît essentiel de relever ici que ces points de vue émanent des parlementaires - députés et sénateurs - des pays de l'espace francophones qui constituent le lien démocratique privilégié entre les institutions et les peuples francophones de par leur statut de représentants des populations.

Les parlementaires francophones sont engagés au quotidien pour faire du Vivre ensemble une réalité et bâtir un monde meilleur sur des valeurs de tolérance, d'ouverture, de partage et de solidarité. Il est primordial que la Francophonie poursuive son engagement en faveur des parlements francophones et appelle aux développements des synergies entre exécutif et législatif, pour la défense et la promotion des valeurs universelles auxquels les peuples francophones aspirent. Nous appelons en conséquence les Chefs d'État et de gouvernement à maintenir et renforcer ce partenariat fructueux.

politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

Pour en savoir plus:
apf.francophonie.org

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Courriel : info@apf-fr.org

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>